VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA BRETAGNE, 25 janvier.
*LA TOURAINE, 1er février.
LA GASCOGNE, 8 février.
*LA SAVOIE, 15 février.
LA BRETAGNE, 22 février.
*LA TOURAINE, 1er mars.
*Vapeurs à double hélice.

FRANK J. ORVILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.
1er fév—1 an

CHEMINS DE FER

POUR LE NORD
SPECIAL CUBAIN
VIA
Illinois Central R. R.

QUITTANT La Nlle-Orléans Tous les Jeudis ARRIVANT A Chicago Tous les Vendredis — 2 P. M.

Arrivent à ST-LOUIS à 11:34 a. m.

PAS DE PRIX EXTRA.

Ceci est un superbe train consistant en Char Bibliothèque, Salle à Manger et Observation Pullman, Compartiment et Salons dans les Dortoirs.

Faisant Connection à Chicago et St Louis pour

L'EST ET L'OUEST.

Renseignements et Réservations,
Bureau des Billets en Ville,
141 RUE ST-CHARLES

La Compagnie du chemin de fer

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVEIL 1906	Arrivées Quotidiennes
No 5	Express de Memphis	No 11
3:15 p. m.	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15 a. m
No 22	Express de jour locale	No 21
7:00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	5:50 p. m
No 34		No 33
4:00 p.m.	Bayou Sara Accom'tn	9:45 a.m.
No 36	Excursion dimanche	No 37
9:00 a m.		9:40 p.m.

BUREAU DES TICKETS,
ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT,
Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE

Atlanta & West Point R. R

—AND—

The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-de-luxe d'un bout à l'autre de cette ligne. Char pullman. Service sans égal.
J. P. HILLUPS, A. G. P.
H. F. LAUY, A. G.
718 rue Commune, Nlle-Orléans.
1 an

Succession de Simon Theis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 77,518 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm E. Voelkel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier. — O. W. Leng, avocat. 14 jan—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre datée le 15 janvier 1906 de l'Hon. John S. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Wilribald et de Mme William Berthold, Jr. No 58,241 du dossier de ladite Cour, la propriétés ci après décrites, à savoir :

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant en m a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4 sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, datés le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0[0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Bus. Renen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
J. J. McLoughlan, avocat.
20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Firmin P. Das tuge vs Edward P. Bel.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 29,199. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 31me jour de janvier 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir :—Un coffre fort en fer, 1 lot de coulliers assortis, chaises, cirage, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Oscar Schreber, avocat pour le demandeur. 20 jan—20 21 31

C. Bonnard vs F. Charley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 24,111—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 25me jour de janvier 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir : Tous les droits titres et intérêts de F. Charley vs "The Picayune Nicholson Publishing Co. Ltd." No. 78,047 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. — Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. L. A. Hubert, avocat pour le demandeur. 14 janv—14 21 25

COLLEGE SOULÉ.

601 et 607 Rue St-Charles,

En face de la Place Lafayette,

Soyez en état de remplir une position avant de la chercher.

Ecoles de commerce, de sténographie, et d'anglais de premier ordre, supérieure sous tous les rapports. Etudiants admis à n'importe quel moment. Une école du soir supérieure avec cours d'anglais de sténographie et d'affaires.

Venez et laissez-nous vous montrer les avantages de ces cours pour les garçons ambitieux et les jeunes gens et les femmes qui cherchent à obtenir de l'avancement. Taux d'enseignements raisonnables.

Votre enseignement gratuite si vous trouvez une autre école d'affaires dans la ville qui égale la notre en facilités modérées, cours pratiques et faculté expérimentée.

Notre département de Service Libre aide les gradués à trouver de l'emploi. La sténographie Isaac Pittman est la Première au Monde. Pas de fausses représentations pour nous faire patronner.

Les dames sont reçues dans tous les départements. Avancement rapide par instruction personnelle.

GEO. SOULÉ & SONS.

27sept—1 an—dim

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Quatrième District.

Cottage Double, 2516 et 2518 rue Philip, Joli Cottage Simple à deux étages, 949 rue Ste Marie, et Cottage Double, product f. 945 et 947 rue Ste Marie, à proximité de toutes les lignes de chars, marchés, écoles, églises, et à courte distance de la rue du Canal. Cottage Double, desirable, 834 et 836 rue Félicité. Ces propriétés sont dans un voisinage agréable et sont toujours louées.

Patrick J. O Keefe vs Michael O'Keefe et als. No 77,975—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 30 janvier 1906, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, lu, rendu et signé le 21 décembre 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété decrite comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district, dans l'îlet borné par les rues Locust ou Solis, Freret ou Jacob, Philip et première désigné comme lot No seize (16), sur un devis annexé à un acte de vente de Farrell et Hagan à C. Othon, passé pardevant Wm Shannon ancien notaire en cette ville, le 7 février 1866, et mesurant trente et un (31) pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds neuf (9") pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double 2516 2518 rue Philip, contenant 4 chambres de chaque côté et loué $9 par côté.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Vieux Magasin, Chemin Félicité et la rue Laurel, au travers duquel se trouve la continuation de la rue Live Oak ou Constance qui a été projeté et désignée comme lots Nos 28 et 29 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, sous la date du 18 mars 1852, déposé pour référence en l'étude de E. H. Cénse, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine vingt cinq [25] pieds de face à la rue Ste Marie sur cent cinquante et un [151'] sept [7"] pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le cottage double 943-945 rue Ste Marie, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et loué pour $14 par mois. Aussi une grande résidence simple à deux étages 949 rue Ste Marie, contenant 9 chambre, grand hangar et écurie et puits. La propriété est retirée de la rue, entourée d'une barrière en fer avec jardin et arbres magnolia sur le devant.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 104, borné par les rues Félicité Ste Marie, Laurel et Annonciation, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hadin, architecte, daté le 31 décembre 1855, et déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenue, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22, d'après lequel plan ledit lot mesurant trente deux pieds (32') de face à la rue Félicité, trente deux (32') pieds de largeur dans le fond sur cent un (101') pieds six (6") lignes sur la ligne du lot No 1, tous plus ou moins. Les améliorations comprenant le magnifique cottage double 834 et 836 rue Félicité, près de la rue Laurel contenant 6 chambres de chaque côté et loué au prix nominal de $14 chaque côté

Conditions—Un tiers en plus comptant, les billets, s'il y en a, en un et deux ans; huit pour cent garantis par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles, et l'acte de vente devant être passé pardevant Thomas D. Flynn, notaire. 322 bâtisse Hennen, au frais de l'acquéreur. 10 0[0 déposé au moment de la vente, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs.

29 déc—29 31—janv 7 14 21 28 30

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Trémé.

Succession de Frank Pietre.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. S. Kommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 janvier 1906 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

La résidence à un étage avec mansarde, bien située, No 1227 rue St Philippe, contenant 3 chambres et mansarde dans le corps principal et 2 chambres et cuisine dans la bâtisse du fond, cour dans le fond, hangar, 2 citernes, etc., décrite plus complètement comme suit :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Trémé, St Claude et Ursulines, et mesurant en mesure anglaise 17 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur en mesure française, entre lignes parallèles, borné sur le coté vers la rue Trémé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Lambert, et sur la ligne de côté vers la rue St Claude par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Dollish, centralement située et dans une bonne condition.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 0[0 comptant pour lier la vente; l'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 janv—20 21 28—fév 4 11 18 20

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

William E. Voelkel, Jr. vs Succession de Mlle Catherine Aurich

No 77,729—Cour Civile de District — Division E.

MARDI, LE 6 FEVRIER 1906.

Grande vente en partage de Propriétés Foncières

De Grande Valeur, dans le Quatrième District.

A proximité des Ecoles, Eglises, Marchés et Lignes de Cars.

Une bâtisse en briques à deux étages, No 2311 rue Tchoupitoulas.
Une bâtisse en briques à deux étages, No 2315 rue Tchoupitoulas.
Un cottage double sur un très grand lot de terre, Nos 2116-18 rue Camp.
Deux bâtisses doubles, Nos 913-15 avenue Washington, et Nos 917-19 Avenue Washington.
Une bâtisse double à un étage en bois et briques Nos 2126-28 rue Magasin.
Un cottage simple en bois, élevé de terre, No 1118 rue Joséphine.
Une fort jolie résidence à deux étages avec vastes terrains, No 2121 Rue Magasin.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District, Division E, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge, rendu et signé en Cour ouverte le 20 décembre 1905 et signé en cour ouvertele 3 janvier 1906, et à moi adressé, l'official en vente, MARDI, le 6 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à propriété ci-après décrite, à savoir :

No 2311 rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de la propriété No 769, cent quatre vingt pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne à côté de la rue Soraparu, et vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne du fond, comme il est plus complètement démontré par référence à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 octobre 1879, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété ci-dessus décrite formant une partie des lots Nos 16 et 17 sur un plan de H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. M. Kenny, ancien notaire

No 2315 Rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne de la propriété No 771, cent quatre vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Soraparu, et vingt et un pieds, sept pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes et particulièrement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés ci-dessus décrites formant partie des deux lots de terre, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, date le 2 février 1844 et déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

Nos 2116-18 Rue du Camp.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mag sin, Joséphine, Camp et Jackson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par F. H. Tourné, architecte, le 19ème jour de mai 1889, et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence comme plan No 155, et mesurant trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles mesure française.

Nos 913-15 Washington et Nos 917-19 avenue Washington.

Deux certains lots de terre, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Laurel, Quatrième et Constance, désigné par les Nos 4 et 5, sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 10 février 1862, une copie du devis auquel est annexé à un acte passé en l'étude de William J. Castell, notaire le 27 novembre 1867, les dits lots sont contigut. Lot No 4 mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds et le lot No 5 mesurant trente deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

No 2126-28 rue Magasins.

Un certain lot de terre situé et étant dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Jackson, Constance et Joséphine, mesurant en mesure américaine vingt trois pieds dix pouces et une ligne à la rue Magasins sur soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et étant composé de l'arrière portion des lots originaux Nos 1 et 2, et d'une partie seulement de l'arrière portion du lot No 3, le tout d'après un plan ou devis dudit lot ou portion de terre en ceci rapporté et autres propriétés annexés à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 18me jour de mai 1879 et d'après un devis par S. G. Del'Isle, voyer en cette ville daté le 6 mars 1843, annexé audit acte pour référence. Ledit lot ou portion de terre en ceci apporté est désigné par la lettre D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux (vieux) 636 et 634 rue Magasins, droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble aussi le droit, titre et intérêt du vendeur, n'importe ce que cela sera en et à une partie du mur contigue ladite propriété sur le côté vers la rue Joséphine, acquite par le vendeur par paiement du jugement rendu contre lui dans le procès intitulé "Adolph Leech vs Hibernia Ins. Co.", sous le No 14,243 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 1118 rue Josephine.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Joséphine, Camp et l'avenue Jackson, désigné comme une portion du lot No 1 sur un devis annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, le 21ème jour de février 1856, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Magasins et Joséphine.

No 2121 Rue Magasin.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Joséphine et Camp et l'avenue Jackson, et est désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1904 et annexé à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 19 mai 1904, au "Teutonia Building and Loan Co." pour référence. D'après ledit plan le lot A mesurant quarante neuf pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Magasins, une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Jackson, et cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, de la se rétrécissant dix sept pieds dix pouces et trois lignes sur une profondeur plus loin de vingt neuf pieds, et trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond comme il est plus complètement démontré par référence audit plan d'arpentage ci-devant référé.

Conditions—Comptant. Il est en plus ordonné que toutes personnes soit référées à R. J. Maloney, notaire, pour l'objet de compléter le lit partage. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905. Un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

Paul W. Maloney, R. J. Maloney, avocats pour le demandeur.
M. R. Neuhauser, avocat pour le défendeur.

PETER GALLAGHER, encanteur.

6 janv—6 7 14 21 28 — fév 3 6

Succession de Mary M. Emboulas

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D—Attendu que John N. Emboulas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary M. Emboulas, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 14janv—14 18 23

Succession de John S. Champion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 78,139—Division C — Attendu que Mme Alice Schott, veuve de John S. Champion, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John S. Champion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. F. A. Lambert, avocat. 12 jan—12 16 21

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	500,000	00
Actif	1,148,024	41
Surplus net	310,910	62

CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation $4,613,500 67
5 jan —1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 $1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
GUSTAF R. WESTPELDT, L. C. FALLON, LUCASE MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.
Gavril— —JeuDimMar

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.
Grande " ..... 50c.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

Charbon

Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 82, 16.

Cour Succursale—coin des rues Chartres et Désiré

15 oct—

Remède du Moment

Le public est prévenu que je prépare et vend mon préventif contre

LA FIEVRE JAUNE,

à mon office,

129 rue Decatur.

DR A. E. DE VILLENEUVE,
Nouvelle Orléans, La.
5 août

ASTHME ET CATARRHE

GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE ESPIC

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES

LE FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.

IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.

EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 58 Commencé le 15 novembre '05

LE LOUVETEAU

GRAND ROMAN INÉDIT

Par PAUL BERTNAY.

TROISIÈME PARTIE.

...Advienne que pourra !

II

CHANGEMENT DE VIE

Suite.

Après le déjeuner où le comte Armand s'était visiblement efforcé de causer avec Marc et où la comtesse Colette avait pris à tâche de rendre leur causerie cordialement intime,—après les étonnements de cette immense salle à manger aux lourdes boiseries de noyer.... de ce service quasiment solennel par deux maîtres d'hôtel en habit, qui avaient l'air de vieux magistrats ou de vieux ministres plénipotentiaires.... après le départ du comte Armand qui avait, aussitôt après le café, pris congé de sa mère et dit à Marc : "Je te laisse avec ta bonne maman, mon cher enfant.... je vais me reposer un peu chez moi" la promenade du fils de Roberte avait recommencé à travers le château, les écuries, les communs, le jardin et le parc.....

Il avait vu, dans le grand salon, la succession des aïeux revivant dans l'or terni de leurs cadres.....

La douairière les lui avait tous montrés.... tous nommés .... depuis Arnold le chef de la maison, hérissé et farouche sous la dalmatique orfèvrée dont l'avait revêtu le barbare artisan qui avait grossièrement reproduit ses traits — jusqu'à ce Cyrille qui revivait en lui—et dont il avait aussitôt reconnu les traits familiers dans l'élégant costume de chasse dont l'avait habillé la fantaisie pittoresque d'un peintre au nom justement célèbre....

Ses yeux avaient brillé, dans les écuries, à la vue de ces chevaux aux robes satinées—chevaux d'attelage, chevaux de selle — qui se retournaient dans leurs boxes pour le voir passer et dont il lisait, en haut des râteliers de fer, les noms écrits en grosses lettres : Consul, Pacha ....Pluton....Diane....

—Oh ! celui-là, avait-il fait en voyant dans un box où il était en liberté, un double poney, très râble, à l'œil ardent sous une épaisse.....une formidable crinière noire....

—C'est Toby, répondit en soupirant la douairière.... C'était le cheval de Jacques, qui était encore un peu trop jeune pour monter une bête de grande taille .... Le pauvre enfant n'avait ni ta stature, ni ta force.... Il était seulement ton cadet de quinze mois.... Tu parais de trois ou quatre ans plus âgé.... Ce n'est pas ce poney que tu monteras, toi.... mon cher petit.....

—Oui, murmura Marc.... Je veux apprendre.... je veux être un cavalier, moi aussi.....

Il allait ajouter "comme mon père." Il ne voulut pas rappeler à sa grand-mère un cruel souvenir.....

Et il fit seulement, avec un éclair dans ses yeux d'acier :

—Comme un gentilhomme accompli, n'est-ce pas, bonne-maman ?

—Oui, mon enfant.....

Et ils passèrent dans les remises où les voitures étaient rangées sous leurs housses grises ; dans les selleries où luisaient les mors et les chainettes sur le vernis des harnais.....

—Ah ! s'écria Marc, en les désignant du doigt dans un coin où elles étaient remisées, ah ! des bicyclettes !.....

—Ce sont celles de ta pauvre tante Adrienne et de ton pauvre cousin.....

Et elle ajouta :

—Encore des machines modernes qui ne m'enthousiasment pas !.....

Il ne répondit rien.... Mais, une fois de plus, son œil avait brillé.....

Une bicyclette !.... Il ne s'était peut-être pas passé un jour .... un seul jour, à Paris, où, en voyant filer un cycliste à fond de train Marc n'eût fait ce gros péché d'envie : en avoir une, lui aussi !.....

Des chevaux.... des voitures .... Comme jamais l'idée ne lui était seulement venue qu'il lui serait possible un jour d'en posséder, il n'en avait jamais désiré.

On n'a pas la convoitise de ce qui est trop loin.....

Mais une bicyclette.... c'était dans l'ordre des choses admissibles, cela.....

S'il en avait bien instamment demandé une à sa mère.... elle aurait peut-être, pauvre chérie, commencé une tirelire pour la lui gagner franc par franc.....

Oui, elle l'aimait tant, qu'elle aurait sans doute fait une folie..

Il aurait en sa bicyclette.....

Et c'est justement parce qu'il sentait qu'elle cédérait peut-être à la violence de son désir qu'il y avait résisté, lui.....

Mais, il était monté une fois sur celle d'un camarade plus chanceux que lui.... Il avait su faire quelques pas.... presque tout de suite.... En deux ou trois jours, il était sûr qu'il saurait complètement s'en servir...

Et il y en avait une.... là.... et jolie.... et élégante... toute nickelée ..... une bicyclette de grand luxe..... qui devait être délicieuse à monter !....

Et il se dit à part lui :

—Je ne tarderai pas à faire connaissance avec toi, petite reine.....

.....

Ce fut ainsi tout l'après-midi.

La comtesse fit, en détail, les honneurs de sa nouvelle demeure au fils de Roberte.....

Elle ne lui épargna ni une allée du jardin, ni un corridor de la maison.....

Et puis—toujours en causant, toujours en faisant causer ce grand garçon aux allures si spontanées....si franches....et qui disait si facilement la pensée du fond de son cœur,—on atteignit presque sans s'en apercevoir (car en ce moment de l'été les jours étaient fort longs) —on atteignit l'heure du dîner.

La cloche que Marc avait déjà entendue à midi, sonna une seconde fois, à sept heures du soir.

Il se retrouva, dans la salle à manger solennelle avec cet homme amaigri.... accablé.... aux allures de vieillard.... qui avait tant de tristesse dans ses yeux vacillants... qui laissait tomber de sa bouche des paroles si découragées.....

..Qui cependant s'efforçait—on le voyait bien,—de lui faire un affectueux accueil.

La comtesse, à la table monumentale où le couvert était cérémonieusement dressé, la comtesse avait, comme au déjeuner, pris la place d'honneur, le dos à la haute cheminée.....

Le comte s'était placé en face de sa mère.... et le couvert de Marc était mis, en équerre, sur le troisième côté de la table carrée, à égal intervalle de celui de sa grand'mère et de celui de son oncle— et, par le fait, à une assez grande distance de l'un et de l'autre.

La massive suspension qu'on venait d'allumer et dont l'abat-jour mettait sur la nappe blanche une clarté égale et douce, laissait dans une quasi obscurité toute cette vaste pièce encore assombrie par la teinte foncée de ses panneaux de noyer....et où les deux maîtres d'hôtel faisant sans bruit leur service, prenaient, ce soir, non plus des allures de ministres plénipotentiaires, mais des tournures de silencieux fantômes.....

Peu à peu, Marc se sentit oppressé par ces vagues ténèbres, par la solennité morne de ce couvert aux vieilles argenteries démodées et massives, par la tristesse qui planait sur cette table où les convives étaient si loin les uns des autres.....

Maintenant que le dîner touchait à sa fin, la conversation entre cet adolescent perdu en un monde inconnu et ces deux partenaires qui n'avaient encore avec lui aucun lien d'habitude, de vie et d'idées communes, — la conversation tombait à chaque instant pour laisser régner un silence pénible.... lourd.....

Marc éprouva, de plus en plus attristante, l'impression de cette pesanteur, de ce froid.....

C'est avec un sentiment de délivrance qu'il vit la douairière donner le signal de la fin de cette contrainte glaciale, en se levant et en acceptant le bras de son fils qui la conduisit cérémonieusement au grand salon—peu éclairé aussi—et où les aïeux, dans leurs cadres ternis prenaient des aspects de réalités vivantes aux yeux fixés sur celui qui les regardait avec trouble...

On servit le café.... la conversation reçommença — pénible — jusqu'au moment où la douairière voyant Marc devenir de plus en plus silencieux :

—Tu es encore tout fatigué par le voyage, mon enfant..... Veux-tu te retirer chez toi ?

—Je veux bien, grand'mère... et puis j'ai à écrire une lettre...